

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 151**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale pour le projet d'acquisition amélioration de 11 logements à  
Cabannes par l'OPH Grand Avignon

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32**

## **RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n° 33 du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 6 000 000€ au chapitre 204, pour accompagner le financement d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), dans le respect des critères d'intervention qu'il a définis.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

L'OPH Grand Avignon domicilié 124 avenue de la Trillade – BP870 - 84083 Avignon cedex 2 projette une acquisition amélioration de 11 logements à Cabannes dont 7 PLUS et 4 PLAI faisant l'objet de la présente demande de subvention.

La subvention sollicitée s'élève à 218 956 € sur un coût prévisionnel TTC de 2 189 565 € correspondant à une contrepartie réservataire de 7 logements pour le Département. Il est à noter qu'au vu du nombre de logements sur l'opération et la contrepartie réservataire qui en découle, le bailleur atteste que seul le Département bénéficie de réservations. En effet, la Ville de Cabannes n'aura pas de logements réservés sur cette opération et la Région n'intervient qu'au titre de l'acquisition foncière.

Le détail de ce projet vous est présenté en annexes I et II.

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH Grand Avignon d'une subvention de 218 956 € destinée à accompagner la réalisation de 11 logements à Cabannes sur un coût prévisionnel global TTC de 2 189 565 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL